145986 - Sa société organise un diner annuel qu'elle appelle diner de Noël

question

Je travaille pour une société américaine installée en Malaisie. Elle organise chaque année un diner annuel qu'elle appelle un diner de Noël. Malgré cette appellation, aucun des rites religieux marquant la Noël n'accompagne le diner. L'une des traditions observées habituellement au cours du diner est l'échange de cadeaux. Mise à part cette tradition, le diner se déroule comme les autres organisés par les sociétés. Est-il permis d'assister à ce diner? Que faire si la société me cooptait pour faire partie du comité d'organisation de cet évènement?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis à un musulman, de quelque manière que ce soit, de participer aux fêtes religieuses des mécréants. Y participer constitue l'un des péchés majeurs car cela revient à aider et encourager ceux qui associent d'autres divinités à Allah et à montrer sa satisfaction de l'associanisme. C'est pour cette raison qu'il n'est permis au musulman ni de féliciter le mécréant à l'occasion de ces fêtes ni de lui présenter un cadeau. On a déjà expliqué le sujet dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 947.

La cérémonie marquée par le diner annuel évoqué dans la présente question est baptisée par ses organisateurs à partir du nomde l'une de leurs fêtes religieuses (Noël). Cette cérémonie ne dure pas une seule journée mais plusieurs commençant la nuit du 24 décembreet se poursuivant jusqu'au 6 janvier ; elle dure donc 13 jours. Parmi les rites marquant le jour de la fête la prise de ce diner appelé diner de Noël et l'échange de cadeaux. C'est ce qu'ils font selon ce qui est mentionné dans la présente question. C'est aussi ce qui fait croire fortement qu'il s'agit en fait d'une cérémonie religieuse ou une sorte de cérémonie ordinaire ayant une cause religieuse ou liée à la religion. Voilà qui empêche le musulman d'y participer ou de féliciter ses organisateurs.

S'il est courant que les agents de la société organisatrice participent au diner et si vous y êtes personnellement invité, faites tout ce qui en votre pouvoir pour vous trouver une excuse. Manœuvrerez autant que faire se peut pour vous dérober.

Il est bien constaté que les sociétés respectables ménagent les sentiments religieux de leurs agents. Si vous vous excusez auprès d'eux en évoquant une excuse religieuse qui vous empêche de participer à la cérémonie en question, cette respectable société en tiendra compte et respectera les convictions intimes de son agent. Voir pour plus d'informations la réponse donnée à la question n° 127500 et la réponse donnée à la question n° 85108. Puisse Allah vous assister à faire ce qu'Il aime et agrée.

Allah le sait mieux.